

LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMI PENSION

En 2025-2026, le tarif du petit déjeuner est de 1.50€ ; celui du repas du midi de 4.05€

1. RESERVATION DES REPAS

NE CONCERNE PAS LES INTERNES

La réservation concerne tous les repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner)

La réservation des repas vise 3 objectifs :

- ⊕ Participer à la gestion écoresponsable du service de Restauration (lutte contre le gaspillage).
- ⊕ Éviter de jeter en fin de service les repas préparés et non consommés (réduction des coûts liés à l'élimination des déchets).
- ⊕ Contenir les coûts de production afin d'éviter les augmentations du prix des repas

Vous avez possibilité de réserver vos repas

-sur la borne multifonctions dans le hall d'accueil principal

-ou en ligne depuis un ordinateur ou depuis votre mobile, une fois le compte créé :

* chèque initial voir « LA RENTREE SCOLAIRE POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES »

* puis création compte en ligne voir « LE PAIEMENT EN LIGNE »

LA BORNE	EN LIGNE
	
LA BORNE	EN LIGNE

Réservation à la borne située dans le hall d'accueil principal : *petit déjeuner ; repas du midi ou repas du soir*

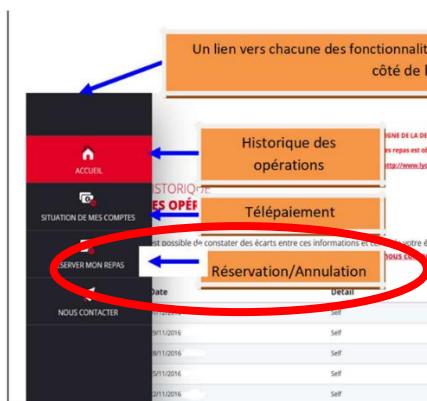
S'identifier à la borne en passant sa carte génération HDF devant le lecteur, (ou en tapant son mot de passe).

Taper sur :



Possibilité de réserver les repas sur la journée ou la semaine

uniquement pour les repas du midi



Réserver un repas



Attention : vous ne pourrez pas réserver de repas si votre solde n'est pas suffisant

LA RÉSERVATION EN LIGNE

La réservation de repas est possible :

- Depuis son ordinateur familial
- Depuis un SMARTPHONE Android

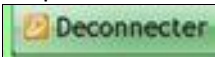


Les repas du midi et du soir peuvent être réservés pour le jour même jusque 10H05

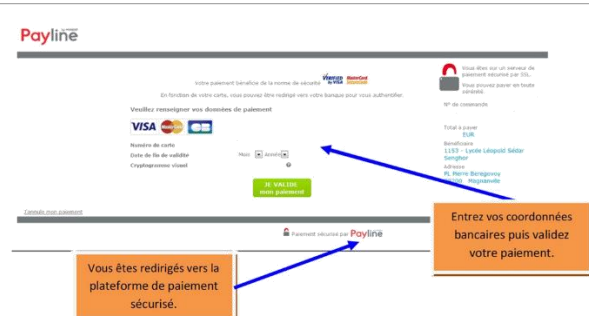
Les réservations pour le petit déjeuner se font la veille entre 8H00 et 18H00 pour le lendemain

Les élèves n'ayant pas réservé passent en fin de service. Ils n'ont pas forcément le même menu que les élèves ayant réservé. Les élèves réservant des repas et ne les prenant pas pourront faire l'objet de sanctions si leur comportement se révélait abusif.

2. CONSULTATION DU COMPTE

LA BORNE	EN LIGNE
S'identifier à la borne puis  Il est possible de : - Consulter l'état de son compte (nombre de repas restants ainsi que le solde) - Se créer un mot de passe afin d'accéder à la borne sans sa carte - Consulter et gérer une partie de ses données personnelles (e-mail, N° de portable) - Voir l'historique des sommes versées et des repas consommés Ne pas oublier de quitter en appuyant sur 	Je me connecte  Je peux consulter mon compte et voir l'historique

3. ALIMENTATION DU COMPTE

EN LIGNE	
Je me connecte	
	
Un minimum de 5 repas est requis Vous passez ensuite au paiement sécurisé	
 Vous êtes redirigés vers la plateforme de paiement sécurisé. Entrez vos coordonnées bancaires puis validez votre paiement.	Après votre paiement, apparaît un ticket de paiement que vous pouvez imprimer ou télécharger au format PDF. Ce ticket constitue votre preuve de paiement. Il peut être nécessaire de la conserver

4. AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

Vous pouvez déposer vos chèques (avec vos nom prénom et classe au dos du chèque) à l'urne de l'accueil ou à la boîte à lettre de l'intendance.

Les règlements en espèces se font obligatoirement à l'intendance et sont acceptés à titre exceptionnel

ATTENTION IL N'Y A PAS D'ENCAISSEMENT LE MERCREDI

5. EN CAS D'OUBLI DE CARTE A TITRE EXCEPTIONNEL

- Vous imprimerez depuis la borne un ticket de remplacement.
Ce ticket sera présenté face au lecteur du distributeur de plateaux.
ATTENTION : cette manipulation n'est possible que si votre enfant a créé préalablement un mot de passe personnel à la borne

CETTE PROCEDURE RESTE EXCEPTIONNELLE : IL EST IMPERATIF DE REMPLACER UNE CARTE HDF PERDUE

Le service de l'Intendance ne gère aucun oubli ou perte de carte.

Cette démarche participe à l'autonomie de l'élève.